



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° 007 /PRG/CNDD/SGPRG/2009

Portant nomination d'un conseiller Spécial du Président de la République

*Le Président de la République
Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement*

- ✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

Décrète

Article 1^{er}/ Monsieur **CHERIF Idrissa** Haut fonctionnaire est nommé Conseiller Spécial du président de la République.

Article 2/ Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures et sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.



Conakry, le 15 Janvier 2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.